

CHARTE D'ENGAGEMENT DELEGATION REGIONALE FETE DES JEUNES M15

LA DELEGATION REGIONALE « FETE DES JEUNES » M15

La Ligue d'Escrime de la Région Bretagne met en place une politique sportive de formation et de détection de jeunes athlètes et arbitres participant à la filière fédérale « H2032 ». Elle accompagne et investit, par la mise en place de moyens (humains, financiers et matériels), toute personne participant à cette filière (athlètes, arbitres, enseignants, bénévoles, accompagnateurs, partenaires, parents...).

La ligue d'Escrime de Bretagne sélectionne, par des règles de sélections et/ou de participation proposées par son Équipe Technique Régionale, tous les représentants qualifiés ou sélectionnés par la filière « H2032 » (athlètes, arbitres, enseignants).

LA CHARTE

La charte d'engagement est un outil fédérateur destiné à valoriser les initiatives proposées par la Ligue d'Escrime Régionale Bretagne (LERB) en faveur des clubs, de leurs enseignants et de leurs licenciés de la filière « H2032 » catégorie M15. Cette charte d'engagement est relayée par toutes les associations sportives affiliées à la fédération française d'Escrime et à toutes les personnes agissant en partenariat avec la LERB, participant aux actions mises en œuvre dans l'intérêt commun de cette filière de détection (stages, regroupements, compétitions, déplacements communs). Elle est soutenue par le club et son enseignant.

LA DUREE

La charte d'engagement a une validité d'une saison pleine du 01^{er} septembre au 31 août de chaque année.

FAIRE PARTIE DE LA DELEGATION

Faire partie de la délégation régionale implique des droits et des devoirs. Toute personne sélectionnée et/ou qualifiée s'engage à respecter, dans l'intérêt commun de ce collectif régional, le cadre fixé par la LERB tels que regroupement régional, journée de préparation, stages et déplacement collectif organisé sous l'égide de la Ligue de Bretagne ou toute autre initiative en faveur de cette filière.

CONDITION DE RESILIATION

Cet engagement peut être résilié à tout moment sur simple demande écrite et justifiée auprès de la ligue d'Escrime Bretagne. L'ETR via la commission d'arme peut résilier cet engagement unilatéralement si la personne ou son représentant légal (personne mineure) ne remplit pas les conditions générales de cette charte.

LES ENGAGEMENTS A RESPECTER

La personne s'engage à :

| | |
|----|--|
| 1 | Participer aux actions de préparation et aux évènements collectifs programmés par la LERB. |
| 2 | Respecter le collectif pour laquelle il/elle est appelé (e) en sélection régionale |
| 3 | Représenter, en toute humilité et conviction, sa région et son club tout au long de cette filière |
| 4 | Respecter le cadre règlementaire fédéral , dans intégralité, régissant la filière « H2032 » et l'organisation de la délégation régionale, sous peine de sanctions. |
| 5 | Respecter le code du sport, la charte éthique, olympique et de lutte contre le dopage . |
| 6 | Respecter l'organisation collective décidée par la LERB et imposée par la FFE (lieu des épreuves, organisations s'y rapportant : déplacement collectif, hébergement...) |
| 7 | Porter , en toute occasion prévue pour cette filière, la dotation régionale que sa sélection régionale implique. |
| 8 | Accepter les décisions de l'ETR au regard de la composition d'équipe pour laquelle il/elle est sélectionné(e) |
| 9 | Soutenir et encourager ses coéquipiers tout au long des épreuves, en toutes circonstances. |
| 10 | Informier tous les responsables régionaux d'un quelconque motif de désistement l'empêchant de participer aux épreuves individuelles et par équipes de la Fête des Jeunes (blessures, contraintes professionnelles, choix familial, ...) |

Fait à : Le :

Le Président du Club

Le jeune athlète, Arbitre, et son représentant légal

L'enseignant